

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 14 mars 2022
Convocation du : 7 mars 2022

Nombre de Conseillés :
En exercice : 17
Présents : 7
Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à dix-neuf heures quinze, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués par la présidente, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

Administration Générale : Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Présents :

Véronique CORTINOVIS, Anne-Sophie RAMPON, Nathalie THIMEL-BLANCHOZ, Janine GOURDIN, Dominique GOYARD, Edith MAGAT, Nadia NASRI.

Représentés :

Annie MACIOCIA a donné pouvoir à Véronique CORTINOVIS
Annick PANTEL a donné pouvoir à Véronique CORTINOVIS
Jean-Marc CURTET a donné pouvoir à Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Catherine BARCELLINO a donné pouvoir à Anne-Sophie RAMPON
Éliane PAYA a donné pouvoir à Edith MAGAT
Nicole RAMPON a donné pouvoir à Nadia NASRI
Christine THOMAS a donné pouvoir à Anne-Sophie RAMPON

Absents :

Caroline TERRIER, Christine PEREZ, Valérie BERGER

Secrétaire de séance : Anne-Sophie Rampon

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée qu'en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et en référence à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 a été établi pour permettre à l'assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue le CCAS, et les contraintes auxquelles il est ou sera confronté.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire comporte une rétrospective des dépenses et des recettes 2021 permettant à chacun d'apprécier le contexte dans lequel pourrait évoluer le CCAS dans les années à venir.

Il est rapelé l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants, dans les deux mois précédant le vote du budget, la tenue d'un débat sur les Orientations Budgétaires.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, annexé à la présente délibération, s'articule autour des axes suivants :

- ✓ Rétrospectives du budget du CCAS de 2017 à 2021
- ✓ Choix et orientations pour l'année 2022
- ✓ Le budget de fonctionnement 2022
- ✓ Le budget d'investissement 2022

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire du budget principal 2022,

Le Conseil d'Administration du CCAS engage le débat et

ACTE le rapport présenté.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.



Présidente,

Véronique CORTINOVIS